



AVIS DE COURSE TYPE RIR

Nom de la compétition : Régate Départementale Reprise dans la brise (104197)

Dates complètes : Dimanche 30 août 2020

Grade : 5B

Séries ou classe : Toutes séries dériveur et Optimist

Lieu : Grand Plan d'eau d'Argœuves, 80470 Argœuves

Autorité Organisatrice : Amiens Voile (C80007)

1. REGLES

La régata sera régie par :

- les RIR (règles d'introduction à la régata),
- le présent avis de course,

Le port d'une flottabilité individuelle est obligatoire

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1. La régata est ouverte aux Optimist et aux dériveurs solitaires et doubles.

2.2. La régata est ouverte aux pratiquants présentant

- leur licence Club FFVoile 2020 mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile 2020 mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs (voir ci-dessous).

3. DROITS A PAYER

Les frais d'inscription sont fixés à **0 €** par coureur.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

4. PROGRAMME

- Accueil et inscription : **9h30**
- Ouverture des inscriptions : **10h00**
- Mise à disposition du Comité de Course pour course à suivre : **11h00**
- Nombre de courses prévues : Courses à suivre.
- Repas partagé entre les participant(e)s vers **13h00**
- Remise des prix vers **16 h 30** ou dès que possible après l'instruction des réclamations.

5. TYPE DE PARCOURS

Les parcours sont de type triangle.

Les parcours peuvent être modulés en fonction des types de bateau.

6. CLASSEMENT

7.1. Le classement sera établi selon le système de points *a minima* : 1^{er} = 1 point, 2^{ème} = 2 points, etc.

7.2. *Ex-æquo* : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.

7.3. Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits + 1.

7.4. Comptabilisation du temps :

Les Optimist seront classés en *temps réel* et les dériveurs solitaires (toutes séries) et dériveurs doubles (toutes séries) seront classés en *temps compensé* selon la table de handicap.

7.5. Nombre de classement :

Trois classements seront établis :

- Optimist
- Solitaires toutes séries,
- Doubles toutes séries.

7.6. Nombre de courses à valider pour constituer une série :

Deux courses validées sont nécessaires pour valider l'épreuve.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

7.7. Courses retirées :

- Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera effectué sur le total de ses scores dans toutes les courses.
- Quand 3 à 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera effectué sur toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course,
- Quand 5 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera effectué sur toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

7. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

8. RECOMMANDATIONS SANITAIRES (COVID-19)

- Le port du masque est recommandé à terre, obligatoire si la distanciation sociale ne peut être atteinte
- En équipage, chacun tiendra compte des mesures de distanciation, autant que faire se peut
- S'inscrire dans le registre de présence
- La désinfection des mains au gel hydroalcoolique avant toute manipulation du matériel nautique (voiles, bouts, espars) est obligatoire
- Prendre un gilet de sauvetage non attribué lors de la séance précédente (consulter le registre)
- Les bateaux sont gréés à bonne distance les uns des autres
- Les vestiaires et WC sont fermés
- 1 seule personne par container
- Le briefing est fait à l'extérieur
- La désinfection des sticks et barres en fin de régata est obligatoire (gel hydroalcoolique à disposition).

Malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19. Malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19

9. INFORMATIONS ET CONTACT :

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

Romain Armand : 06 21 90 02 97

romain_armand@yahoo.fr

Accès à la base



La base se situe sur la route reliant Argœuves et Dreuil-lès-Amiens. L'accès se trouve à proximité d'un pylône haute-tension.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) _____ domicilié(e) à _____,
en qualité de père, mère, tuteur, autorise _____
à participer à la régata « Reprise dans la brise » organisé par l'association AMIENS VOILE
– Base Nautique d'Argœuves, le 30 août septembre 2020.

J'autorise d'autre part l'organisation et les dirigeants de la base nautique à prendre
toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence et d'hospitalisation : Oui / Non

Coordonnées téléphoniques des personnes à prévenir en cas d'urgence
_____.

Fait à _____

Signature du représentant légal :

le / ... /2020



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre
de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72